



FICHE DE SYNTHÈSE DE L'OFFRE

MARCHE DES PROFESSIONNELS
FÉVRIER 2016

LE CONTRAT AUTO DES PROFESSIONNELS

LE CONTRAT AUTO DES PROFESSIONNELS, C'EST QUOI?

- Le contrat Auto des Professionnels s'adresse aux **propriétaires de véhicules qui l'utilisent dans le cadre de leur activité professionnelle** (mais également à titre privé). Il couvre à la fois **le véhicule, son contenu, son conducteur, ainsi que les dommages causés à autrui** (responsabilité civile).
- Ce contrat vient **compléter la gamme** en proposant une couverture pour les besoins des clients Professionnels, là où le contrat « **Mon Auto & Moi** » couvre uniquement les usages des Particuliers.
- Cette offre** est composée de 3 formules principales (Bronze, Argent, Or) offrant des niveaux de garanties différents, qui peuvent être complétés d'options et de packs.

DETAIL DES GARANTIES

3 formules pour une offre complète

	Bronze (tiers)	Argent (tiers élargi)	Or (tous risques)
Socle de garanties	- RC- défense / recours - Dommages corporels du conducteurs jusqu'à 1M€ selon taux d'invalidité - Catastrophes naturelles, événements climatiques - Assistance de base - Assistance panne 0km (<i>option en formule Bronze uniquement</i>) - Bris de glace intégral (<i>en option dans les 3 formules</i>)		
	- Incendie / explosions / attentats - Vol - Aménagements Professionnels et accessoires hors série + contenu professionnel (pour 500 € base) - Dommages tous accidents		
Options	Véhicule de remplacement		
	Capital panne		
Packs	Pack Zen (défense juridique de l'automobiliste)		
	Pack Sérénité Pro (bris internes des aménagement pro)		
	- Perte financière - Pack Sécurité Financière Indemnisation +		



LES CIBLES

La cible

Tout client professionnel détenteur d'un véhicule qu'il utilise pour son activité professionnelle

Les exclusions

Les cas suivants ne sont pas éligibles à l'offre:

- **Type de véhicule:** véhicules à haut risque (véhicules haut de gamme avec une valeur marchande et/ou performances très élevées), véhicules de plus de 3,5t, 2 roues, camping-car, ambulances, engins spéciaux, tracteurs, bazar forain
- **Coefficient Bonus Malus (*):** supérieur à 0,9
- **Conducteur** (principal ou désigné): conducteur principal inexpérimenté (< 2 ans de permis ou si > 2 ans de permis, < 2 ans d'assurances précédant la souscription)
- **Nombre de sinistres déclarés (*)** (au cours des 2 dernières années): > 2 sinistres
- **Nombre de véhicules** à assurer: Plus de 9 véhicules par entreprise et plus de 5 pour un taxi

(*) Pour les clients ayant un Bonus/Malus 0,9-1,0 ou ceux ayant plus de 2 sinistres au cours des 24 derniers mois, veuillez contacter le site BPCE APS pour étude de la demande

LES AVANTAGES POUR LE CLIENT

- Des **garanties spécifiques pour les Pros** telles que les aménagements pro du véhicule (ex: galerie, peinture publicitaire), les accessoires hors série, le matériel et les marchandises transportés
- Une offre adaptée en fonction du profil des clients avec 3 formules des packs et options
- La garantie « **Assistance panne 0 km** » présente dans toutes les offres en option
- Une garantie **dommages corporels du conducteur pouvant aller jusqu'à 1 m€**, en fonction du taux d'invalidité (en cas d'invalidité permanente), incluse dans le socle des garanties
- Une garantie bris de glace incluant même **les rétroviseurs externes et les feux arrières**
- Des **avantages tarifaires** en fonction de l'utilisation du véhicule: tarif spécifique « petits rouleurs » pour les assurés parcourant moins de 8.000 km /an (10% de réduction sur la cotisation)

COMMENT SOUSCRIRE?

- Connectez-vous à l'appliquetif de souscription via le lien « PRO-Assurances IARD » depuis le poste de travail. Laissez-vous guider par l'outil depuis la phase de découverte du besoin jusqu'à l'édition des documents contractuels (proposition valant avis de conseil et Conditions Particulières).

Les documents à demander au client:

- La carte grise du véhicule (copie **RECTO/VERSO**)
- Justificatif d'assurance (relevé d'information <2 mois ou 2 derniers avis d'échéance pour un contrat à effet différé >3 mois)
- Permis de conduire du ou des conducteur(s) désigné(s) – copie **RECTO/VERSO**

Les documents à remettre au client:

- Conditions Générales
- Proposition valant avis de conseil
- Conditions Particulières
- Carte Verte (pour un effet immédiat <3 mois(**))
- Autorisation de prélèvement
- Facture
- Porte vignette, constat européen, guide constat

Besoin d'aide ou d'assistance sur l'outil ou pour la découverte du besoin?

Contactez le site BPCE APS au **0825 006 018** ou par mail **iard-pro@assurances.natixis.com**

(**) Pour un contrat à effet différé (date d'effet >3mois), la carte verte sera envoyée par BPCE APS au client aux alentours de J-60 avant la date d'effet